



« Soyez par amour serviteurs les uns des autres. En effet, toute la loi est accomplie dans cette seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

La Bible, Lettre aux Galates, chapitre 5, versets 13c et 14

Ensemble du Poitou rural protestant

Vous demandez le baptême ou la présentation d'un proche...

L'Église protestante unie vous offre ses services

L'Église est à vos côtés, aujourd'hui et par la suite, pour vous accompagner spirituellement dans votre cheminement.

L'Église vous accueille. N'hésitez pas à confier vos questions au pasteur ou à la personne qui vous accompagnera. Vous serez écoutés et guidés.

L'Église vous associe à la préparation de la célébration du baptême ou présentation.

Faire un don

L'Église protestante unie offre ses services **gratuitement** à tous. Elle ne vit cependant financièrement que grâce aux dons qui lui sont faits.

Il faut savoir que le temps de préparation (plusieurs rencontres) coûte environ 185 euros à l'Église (correspondant aux frais d'un poste rémunéré, pour le temps imparti). Grâce aux donateurs et à la solidarité entre Églises locales, ces frais sont entièrement couverts par l'Église protestante unie qui ne reçoit aucune subvention publique.

Vous pouvez participer aux frais et à la vie de l'Église qui vous accueille, tout particulièrement aujourd'hui, en lui faisant un don nominatif (déductible à 66 % de l'impôt sur les revenus) qui lui permettra de poursuivre sa mission d'accompagnement des familles. L'Église vous en sera pleinement reconnaissante.

Faire un don permettra à l'Église de rester présente, même en milieu rural, auprès des familles, de les soutenir, et d'annoncer l'Évangile à toutes les étapes de la vie.

Vous êtes bien entendu libres de déterminer le montant de votre don, selon ce qui vous semblera le plus juste pour vous *. **Le don est libre.**

* Par chèque, à libeller au nom de : Église protestante unie de Lezay / La Mothe / Lusignan (rayer les mentions inutiles)



« Soyez par amour serviteurs les uns des autres. En effet, toute la loi est accomplie dans cette seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. »

La Bible, Lettre aux Galates, chapitre 5, versets 13c et 14

Église protestante unie du Poitou rural

Vous demandez un service religieux à l'occasion de votre mariage...

L'Église protestante unie vous offre ses services

L'Église est à vos côtés, aujourd'hui et par la suite, pour vous accompagner spirituellement dans votre cheminement de couple.

L'Église vous accueille. N'hésitez pas à confier vos questions au pasteur ou à la personne qui vous accompagnera. Vous serez écoutés et guidés.

L'Église vous associe à la préparation du culte, afin que le culte de bénédiction nuptiale vous ressemble.

Faire un don

L'Église protestante unie offre ses services **gratuitement** à tous. Elle ne vit cependant financièrement que grâce aux dons qui lui sont faits.

Un mariage est souvent coûteux. C'est vrai aussi pour l'Église. Il faut savoir que le temps de préparation (plusieurs rencontres, préparation de la liturgie et de la prédication) et de déroulement du service religieux coûte environ 650 euros à l'Église (correspondant aux frais d'un poste rémunéré, pour le temps imparti). Grâce aux donateurs et à la solidarité entre Églises locales, ces frais sont entièrement couverts par l'Église protestante unie qui ne reçoit aucune subvention publique.

Vous pouvez participer aux frais et à la vie de l'Église qui vous accueille, tout particulièrement aujourd'hui, en lui faisant un don nominatif (déductible à 66 % de l'impôt sur les revenus) qui lui permettra de poursuivre sa mission d'accompagnement des familles. L'Église vous en sera pleinement reconnaissante.

Faire un don permettra à l'Église de rester présente, même en milieu rural, auprès des familles, de les soutenir, et d'annoncer l'Évangile à toutes les étapes de la vie.

Vous êtes bien entendu libres de déterminer le montant de votre don, selon ce qui vous semblera le plus juste pour vous *. **Le don est libre.**

* Par chèque, à libeller au nom de : Église protestante unie

Église protestante unie du Poitou rural

Vous demandez un service religieux à l'occasion du décès d'un proche...

L'Église protestante unie vous offre ses services

L'Église est à vos côtés, aujourd'hui et par la suite, pour vous aider à traverser cette épreuve.

L'Église vous accueille. N'hésitez pas à confier votre peine, vos doutes et vos questions au pasteur ou à la personne qui vous accompagnera. Vous serez écouté et guidé dans ce moment douloureux.

L'Église vous associe à la préparation du culte. Elle affirme avec vous l'espérance en la vie éternelle.

Faire un don

L'Église protestante unie offre ses services **gratuitement** à tous. Elle ne vit cependant financièrement que grâce aux dons qui lui sont faits.

Il faut savoir que le temps de préparation et de déroulement du service religieux coûte environ 185 euros à l'Église (correspondant aux frais d'un poste rémunéré, pour le temps imparti, soit environ deux demi-journées). Grâce aux donateurs et à la solidarité entre Églises locales, ces frais sont entièrement couverts par l'Église protestante unie, qui ne reçoit aucune subvention publique.

Vous pouvez participer aux frais et à la vie de l'Église qui vous accueille, tout particulièrement aujourd'hui, en lui faisant un don nominatif (déductible à 66 % de l'impôt sur les revenus) qui lui permettra de poursuivre sa mission d'accompagnement des familles. L'Église vous en sera pleinement reconnaissante.

Faire un don permettra à l'Église de rester présente, même en milieu rural, auprès des familles, de les soutenir, et d'annoncer l'Évangile à toutes les étapes de la vie.

Vous êtes bien entendu libre de déterminer le montant de votre don, selon ce qui vous semblera le plus juste pour vous *. **Le don est libre.**

* Par chèque, à libeller au nom de : « Église protestante unie », et à envoyer au 18 rue du temple 79120 Lezay